

26 novembre
1578.

CCLXXXII.

Les états généraux au prince d'Orange.

Anvers. 26 novembre 1578. ¹⁾

Ils sont très affligés de l'état des affaires de Gand et espèrent que le prince pourra bientôt y apaiser les troubles.

Ghendt om onderricht te werden van den geschille, ende insgelijcx bij hem onthoden hadde den heere van Montigny ende oick gesonden aen de Franchoyen bij de Walen zijnde, ten eynde zij hem soudén van daer vertrecken, maer off hij 't meynt zal 't effect demonstreeren! Soe men anders wil seggen datter een groot getall van Franchoise paerden den Walen tot assistentie gecomen is, sonder dat ick het voer seker weet."

1) Cette lettre a été omise par Gachard, qui aurait dû l'insérer à la p. 105 du quatrième volume de la *Correspondence de Guillaume le Taciturne*. C'est pourquoi nous nous croyons autorisés à la publier, quoiqu'elle ne donne pas beaucoup d'éclaircissement, soit sur les relations avec le duc d'Anjou, soit sur les affaires de Flandres.

Ils lui envoient copie de leurs résolutions et d'autres pièces regardant le duc d'Anjou, etc. et le prient de vouloir leur faire savoir son avis à ce sujet.

Monseigneur.

Nous avons reçu la lettre qu'il a plu à Vostre Excellence nous escrire avecq la copie de celle escripte à ceulx de Gand ¹⁾. Nous sommes tous marriz de

1) Ces lettres ont été publiées respectivement par Gachard, (*Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, p. 104) et par Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick (*Documents historiques inédits*, t. I, p. 48). Il sera bon de rappeler ici qu'après de mûres délibérations dans l'assemblée des états, le prince d'Orange s'était transporté à Termonde, escorté d'une troupe d'élite de la milice bourgeoise d'Anvers, d'où il requit le magistrat de Gand de lui envoyer des commissaires. Mais Ryhove et ses co-députés qui furent envoyés vers lui et qui le prièrent de venir dans la ville, appartenaient à la fraction orangiste ou modérée, qui à ce moment avait encore le dessous; ce qui fut cause que le prince n'osa se fier à leurs assurances, sachant qu'ils n'auraient peut-être pas le pouvoir de le garantir contre la fraction d'Hembyze. Il développa dans la lettre citée, publiée dans les *Documents inédits*, les raisons qui le retenaient provisoirement. Aux états généraux il déclara ouvertement qu'il ne se croyait pas en sûreté à Gand. Ce refus fut la cause de nouveaux tumultes dans cette ville, Hembyze voulant, s'il ne pouvait empêcher l'entrée du prince, s'assurer à tout prix le pouvoir avant que cela ne se fit. Dès le 24 il avait fait chasser de Gand les étrangers, ce qui lui procura l'occasion d'éloigner Bonyvet (voyez plus haut p. 264) et le 28 il tâcha de faire désavouer dans une assemblée générale tout ce qui, dans une nouvelle conférence à Termonde, serait arrêté entre le prince d'Orange, Ryhove et plusieurs autres députés, tant du magistrat que de la bourgeoisie et des métiers. Il proposa au contraire de prier le palatin d'aller avec quelques députés de la ville traiter à Termonde au lieu de faire venir le prince d'Orange à Gand. Mais le retour de Ryhove et de ses co-députés, qui assuraient que le prince était prêt à entrer

l'état des affaires de Gand, lequel ne permet que Vostre Excellence s'achemine vers là. Et toutesfois

dans la ville, si on lui procurait les garanties nécessaires, déjoua ce projet. Le 2 décembre le prince fit son entrée à Gand, reçu solennellement par le duc Jean Casimir et par les deux chefs rivaux Ryhove et Hembyze. Mais Dathenus, Moded et plusieurs autres prédicateurs calvinistes quittèrent la ville. Le palatin qui avait été exhorté par tout le monde à la réconciliation, même par Languet, qui était expressément venu pour cela à Gand, semble avoir été complètement gagné au prince d'Orange, quoique peu de jours auparavant il eût déclaré, selon que Junius le dit à des Traos (Bezold, *Briefe des Pfalzgrafen J. C.*, t. I, p. 327) qu'il voudrait bien venir à Anvers, si seulement il était sûr que les états ne le retiendraient pas prisonnier, et que même le 28, lorsque la venue du prince à Gand était déjà chose résolue, il avait écrit à l'électeur de Saxe (Bezold, l.l. p. 316) qu'il croyait que les états et le prince d'Orange étaient d'intention de renvoyer l'archiduc là d'où il était venu. Mais c'était un homme de peu de caractère et très impressionnable, comme l'assurent tous ceux qui le connaissaient. Ses conseillers les plus intimes, même Beutterich, le chef de la faction calviniste à sa cour, n'étaient jamais sûrs de son influence. Aussi les disgrâces y étaient fréquentes. En ces jours-là il était tellement dégoûté des affaires des Pays-Bas, que lui, qui avait passé une bonne partie de sa vie à préparer ou exécuter des expéditions au secours des protestants de France et des Pays-Bas, déclarait dans cette même lettre à l'électeur de Saxe, qu'il avait bien assez des Pays-Bas, qu'il voulait s'en retourner garder ses oies, n'étant pas un homme de guerre, mais ne désirant que la paix.

Les grands seigneurs qui l'avaient accompagné étaient aussi prêts à retourner. La défaite que dans ces jours-là les malcontents firent subir aux reîtres près du Courtrai, finit par leur ôter l'envie de se battre contre un ennemi, qui, selon que Montigny avait déclaré à un des chefs fait prisonnier à cette occasion (*Mémoires sur Montigny*, p. 25), ne leur avait jamais rien fait. Si les états avaient pu les satisfaire, ils seraient certainement partis ensemble, chefs et soldats.

Bor et van Meteren ne donnent que peu de détails sur ces affaires de Gand, qui nous sont le mieux racontées dans les *Gendsche Ge-*

espérons que Vostre Excellence trouvera les moyens de faire accommoder le tout de telle sorte qu'icelle

schiedenissen, t. II, p. 85^{vo}. Voyez aussi Languet, *Epistolae secretae*, l. I, p. 768 et surtout dans *Bezold*, la lettre remarquable du comte Jean de Nassau du 4 décembre (p. 328).

Nous remarquerons ici que nous n'avons pas réussi à tirer quelque lumière sur ces événements des *Mémoires* de la Huguerie, quoique celui-ci en traite assez longuement (t. II, p. 1—29), mais la manière dont il représente ces faits est tellement confuse et volontairement faussée, que même en comparant son récit avec les autres sources, on ne s'y retrouve pas. Les dates n'existent pas pour lui.

Quoique le prince d'Orange eût vaincu la plus grande difficulté, il était encore loin de la fin désirée. Car Hembyze et les siens firent une résistance opiniâtre, et ce n'est que le 16 décembre que la paix de religion de Gand fut conclue, et même alors il n'avait gagné qu'une demi victoire. Car il fallait encore la faire agréer par les malcontents. Cette paix de religion était fondée sur six articles proposés le 4 par le prince d'Orange, dans une assemblée du magistrat et des trois membres de la ville. Comme nous n'avons pas pu découvrir s'ils se trouvent imprimés quelque part, nous croyons bien faire en les insérant ici, d'après les deux copies de l'époque qui se trouvent aux archives de l'état à Utrecht. Ces articles sont ainsi conçus:

„Die poincten en article bij Zijne Princelicke Excellentie den schepenen der twe bancken, edelen ende notablen, mitsgaders deeken en ende" (ici il y a une lacune, apparemment il faut intercaler „den drye leden der Stadt van Ghendt") voorghehouden tot remediën der saecken die gemene vrede ende ruste des landts aengaende.

Ten iersten, dat men zal verordenen een generael ende alghemeyn vergetenghe ende ondergravinghe vande voorleedene saecken, opdat alle achterdeyncken ende misvertrauwen wechgenomen ende affgeleyt zijnde, een iegelick dies te beter mach versekert ende ghe-ruster weesen, ende daerduer die onderlinghe liefde ende goede genegentheyt tusschen malcanderen wederom ghestichtet ende den

avecq entière assurance et commodité se pourra illecq
bientost trouver et par sa présence, autorité et con-

ghemeynen vyandt dies te beter geweert ende uuyt den landen
gedreven mach werden.

Ten tweden, dat sy haer van de unie ende vereeninge der Generale
Staten egheenssins en sullen afscheyden, maer alle saecken der
generaliteyt des landts aengaende eendrachtelick ende eenpaerlyck
alzo beleyden, dat midts dese voorszeyde unie een goede ordenin-
ghe in alle saecken des te beter gestalt mach worden. Ende in-
sonderheyt dat den ghemeynen last des krychs met ghemeyne
onkosten, moeyten ende arbeyt vervallen worde. Gemerckt dat het
wel beter ende raedtsamer is den krych in't ghemeyne ende uyt
den ghemeynen buydel te beleyden, dan dat elcke provincie op
haer eyghen handt willende den last op haer nemen (die doch de
gantsche generaliteyt swaer genoeg valt) verwoest ende verdorven
worde, ende den ghemeynen viandt openinghe ghedaen om de reste
van de provinciën daernaer te overvallen. /

Ten derden, dat men de articulen byden Generalen Staten me-
nichmael bij brieven ende gedeputeerden voorghehouden aennemen
ende verwillighen om daerdoor den wech tot een ghemeyne vrede
ende eenicheyt te bereyden ende alle andere inconvenienten, die
anders gheschapen zijn te rijsen, te moghen voorcomen.

Ten vierden, dat in saecken de generaliteyt aengaende vande
landen ende graeffschappen van Vlaenderen niet en werde besloten
ofte gheresolveert dan mit raedt ende verwillinghe der vier leden
van Vlaenderen, dewijle dat het kennelijck is wat voor een mis-
vertrouwen ende achterdeyncken ende dienvolghens wat voor een
misverstandt, onvrientscap ende haet dat daer uuyt ontstaen, maer
zoe die ghene die vanden lande verordent zijnde om die landtsaeten
„(sic, peut-être faut-il lire *landtssaecken*)” aen te hooren ende te
disponeren nyet daer van en weten ende dat int ghene dat andere
landen ende leden mede aengaet, in een stadt soude teghen haeren
wille ofte sonder haeren weten iet gheordonneert worden. Ende
ter contrariën wat een eendracht ende liefde het bijbrengt, als
alle generale saecken mit ghemeynen advise worden besloten ende
beleydet.

Ten vijfsten, dat naedemael men siet, dat de landen worden ver-
woest, verdorven ende berooft uuyt gebreke van betalinghe, ende

seil appaiser le malentendu qui reigné en la dite ville, ce que soubhaytons sur toutes choses, d'aautant que

dat gheen ordeninghe „(*ordonnancie* porte l'autre copie)” en is ghestelt op 'tfeyt aengaende die penninghen ende contributiën derselver, waerdoor oock het onderlinghe achterdincken ende misvertrouwen opgevoedt ende onderhouden wordt, men sal eenighe goede ende bequame reghel ende ordeninghe so in het opbrenghen als het aenleggen ende uuytgeven der voorsseyden penninghen ende ghemeene contributiën raemen ende int werck stellen.

Ten lesten, dat de saecken die de generaliteyt van de stadt aengaen mit een ghemeynen accorde ende unie, bij weten, advyse ende beslyt vande collegiën, naervolghens d'oude privilegiën ende hercommen derselven hiernamaels in alle voorvallende geleghentheden sullen altijt worden geraempt, besloten ende int werck ghestelt, op de eene wijze, ende de andere op een andere wijze iet ordonnerende gheene onvordeninghe ende confusiën daervan en ryse. „(*Peut-être que cette phrase est altérée; il se peut qu'il faille lire opdat d'een op de eene wyse etc.*)” Waerdoor die saecken lancx so meer soudén verachten.

Aldus ghedaen inder stadt van Ghendt op den iiiie dach Decembris 1578.”

Le prince, comme on s'aperçoit, ne posa que des points fondamentaux généraux; il se gardait de vouloir avoir l'air de s'interposer comme médiateur entre les gantois et wallons, ce que les états avaient déjà fait depuis le mois d'octobre, mais seulement il mit en avant quelques points, sur lesquels il fallait que les gantois se missent d'accord avant d'aller plus loin. Il posa pour ainsi dire les principes sur lesquels la paix, non seulement entre les gantois eux-mêmes, ou entre les gantois et wallons, mais aussi entre les gantois et le reste du pays, devait être fondée, c'est-à-dire, 1° amnistie générale, 2° fidélité à l'union et soumission à l'autorité de la généralité, dans toutes les affaires générales, 3° acceptation des articles de paix proposés par les états, 4° traitement de la part de la Flandre, des affaires de la généralité par avis commun des quatre membres, 5° règlement sur les contributions de la généralité, 6° traitement des affaires générales de la ville d'après les anciennes coutumes. Dans les *Gendsche Geschiedenissen* (t. II, p. 90), ces

estimons que delà dépend la bonne intelligence, union et concorde de toutes les provinces et en conséquence tout nostre bien, seurté et tranquillité. Or comme sommes asseurez de la bonne intention de Vostre Excellence et qu'icelle ne laissera de procurer tout ce qu'auleunement poeult servir pour divertir le mal duquel sommes menacez en cas que les choses ne s'accomodent, n'en dirons sur ce aultres choses sinon que permettons tout à la très pourveue discrétion et prudence d'icelle. Au reste, comme après le partement de Vostre Excellence avons prins finale résolution sur le faict du duc d'Alençon, envoyons avecq cestes copie des articles baillez au sieur des Pruneaux et de la lettre responsive ¹). Depuis avons encoire receu aultres lettres de monseigneur le duc et du marquis de Havrech, dont envoyons aussy copie et mesme d'une lettre escripte à Son Altèze, advertissant des entreprises de l'ennemy sur Bruxelles, Vilvoorde ou Malines, avecq ung billet contenant les demandes du prince Casimirus. Priant Vostre Excellence que son plaisir soit nous assister en tout de son bon advis et

points ne sont pas exposés de la même manière. On y trouve 1^o acceptation par les gantois de l'acte d'acceptation du 3 novembre, 2^o maintien de l'union et traitement des affaires communes par accord commun des 4 membres, 3^o règlement sur les contributions et gestion des finances, 4^o traitement des affaires de la ville, en observant les privilèges, 5^o amnistie générale.

Ces principes étaient à peu près au gré de tout bon patriote, quelle que fût son opinion politique et religieuse. Aussi les gantois résolurent d'entrer en délibération sur ce sujet, de sorte que le prince d'Orange, ainsi que les députés des états, pouvait espérer commencer bientôt les négociations sur les articles de la paix proprement dite.

1) On se rappellera que quoique le prince prit une grande part à la rédaction de ces documents, il était parti pour Termonde, avant qu'ils ne fussent arrêtés définitivement.

conseil et haster son rethour aultant que faire se polra ;
 ce que de tant plus accroistra les bénéfices lesquelz
 journellement recevons de Vostre Excellence, lesquelz
 mectrons painne pour avecq tous affectionnez et hum-
 bles services recognoistre. Et sur ce, attendant nou-
 velles de l'ultérieur succès de la négociation avecq
 messieurs de Gand et vostre brief rethour,

Monseigneur, prions Dieu donner à Vostre Excellence
 ses haultz et vertueux désirs. D'Anvers, ce 26^e de
 novembre 1578.

De Vostre Excellence,

Très affectionnés à leur service,
 Les estatz généraulx des Pays-Bas.

A Monseigneur,
 Monseigneur le prince d'Orange.

Ms. d'Alegambe, t. II, f^o 127. A. R. B.
Actes 1508.
